

Compte rendu du conseil d'école du 13 octobre 2015

Absents excusés : Sophie héron (mairie), Véronique Vidard (enseignante), Caroline Bourgeon (représentante des parents)

Présents :

Mme Guiraud (représentante mairie), Mme Guitteny (DDEN)

Représentants des parents : Mme Lenouard, M. Leroy, Mme Douchet, Mme Caplain (remplace Mme Bourgeon), Mme Beaujouan, Mme Bruneau, Mme Gomez (suppléante).

Enseignants : Mme Autrive, Mme Brégaint, Mlle Brocherie, Mme Goujon, M. Brossamain, M. Thénot, Mme Bouard.

✓ Bilan effectif

164 élèves : 56 PS + 48 MS + 60 GS répartis sur 6 classes.

Une arrivée de petite section est prévue en janvier.

✓ Périmètre scolaire ;

Validation du périmètre scolaire qui reste identique à celui de l'année dernière.

✓ Règlement scolaire :

Validation du règlement scolaire qui reste identique à celui de l'année dernière.

Il pourra être consulté sur le site de la mairie et sur les sites des représentants de parents d'élèves.

Un exemplaire papier sera également consultable au sein de chaque classe.

✓ Projet d'école : Avenant 2015-2016;

La rédaction du nouveau projet d'école est repoussée à l'année prochaine.

Présentation de l'avenant au projet d'école actuel pour cette année 2015-2016 .

✓ Vie école :

Sécurité :

Vendredi 30 septembre 2015 a eu lieu la première alarme incendie : tout le personnel de l'école et les enfants ont été prévenus. Cette évacuation s'est très bien déroulée dans le calme.

Une deuxième séance aura lieu courant janvier : seule la directrice sera informée.

Une troisième séance sera organisée sans qu'aucun personnel de l'école ne soit informé.

Questions de parents

-Peut-on assouplir la réglementation concernant l'accès des poussettes dans l'enceinte du bâtiment ?

Interdire l'accès aux poussettes quand l'enfant est en âge de marcher et autoriser l'accès pour les nourrissons et bébés.

L'accès aux classes de M. Thénot et Mme Goujon du côté des grands et de Mme Autrive et Mme Brégaint du côté des petits est très difficile. C'est pour une raison de sécurité que la décision de ne pas permettre l'accès aux poussettes dans certaines zones avait été prise et validée lors du dernier conseil d'école du 11/06/2015. Le problème reste le même, il n'y a pas d'autres solutions que d'interdire l'accès aux poussettes, surtout le matin.

Il est décidé que jusqu'au prochain conseil (le 2 février), une période d'essai est mise en place au cours de laquelle les personnes ne pouvant vraiment pas faire autrement avec des nourrissons dans les poussettes puissent accéder aux classes.

-Le port de gilet fluorescent est-il envisagé pour vos sorties écoles ?

Nous l'utilisons lors de certains déplacements, lors de grandes manifestations qui se déroulent sur la voie publique (comme le carnaval et téléthon).

-Nous vous signalons que le portillon de la venelle est resté (à plusieurs reprises) fermé par le loquet mais non fermé à clé.

Il faut veiller à ce que le loquet soit mis en place afin que les enfants ne puissent sortir seuls. Il n'est cependant pas nécessaire que la porte soit fermée à clé même si l'habitude a été prise de le faire régulièrement.

Piscine :

Les enfants ont été répartis en trois groupes de 20 en mélangeant les élèves des trois classes de GS.

Pour le moment la situation est confortable : 20 élèves par séance, des parents pour encadrer, le car est présent et ponctuel.

Le stationnement de voitures sur l'emplacement réservé au car pose problème notamment le mercredi matin.

Une demande est faite auprès de la mairie pour qu'un policier municipal intervienne.

Question de parents : L'accès à la piscine est-elle possible pour les enfants qui ont des molluscums ? (avis d'un dermatologue M RIVIERE Orléans, qui ne comprend pas l'interdiction ni pour les verrues plantaires, ni pour les molluscums qui se propageraient par contact pour ces derniers)

Pour l'école, cela n'est pas une cause d'éviction, mais pour la piscine cela est inclus dans leur règlement Intérieur. Il est possible de mettre des petits chaussons spécifiques pour les enfants qui ont des verrues sur les pieds (en vente à la piscine).

Manifestations

- **Photo de classe** : mardi 3 novembre 2015 ; avec une date de clôture des ventes ferme et définitive. Les enfants malades ne seront pas pris en photo.
- **Téléthon** : marche pour les grandes sections le vendredi 4 décembre matin (à confirmer)
- **Marché de Noël** : vendredi 11 décembre 2015
- **Goûter de Noël** : mercredi 16 décembre 2015
- **Spectacle de Noël** : jeudi 17 décembre 2015
- **Galette de l'école** : mercredi 20 janvier 2016
- **Les 8 épreuves** : 22 janvier ou le 29 janvier 2016
- **Carnaval** : samedi 27 février 2016 matin.
- **La grande Lessive** : un jeudi en mars 2016, à confirmer
- **Les usépiades** : vendredi 27 mai 2016
- **Fête des arts** : vendredi 10 juin 2016 après la classe.

Coopérative Scolaire

Total des charges pour 2014-2015 : 6597,98 euros soit environ 38 euros par élèves pour l'année (pour 175 élèves inscrits).

Total des produits 2014-2015 : 5749,86 euros soit un déficit de 848,12 euros.

Solde du compte en septembre : 2588,43 euros.

Questions de parents pour la Mairie :

Est-il possible de permettre aux enfants d'accéder aux toilettes proches de la salle périscolaire (salle de Vincent et Véronique) pour éviter l'habillage et déshabillage et un accès proche ?

Oui, cela sera possible après les vacances de La Toussaint.

Nous vous signalons qu'une canalisation béton est déterrée dans la cour.

Les employés des services techniques sont venus constater et vont reboucher le trou.

Est-il envisageable d'organiser la salle périscolaire, aménagement des espaces, décoration ?

Oui, cela est prévu.

Peut-on avoir un descriptif des activités des TAP, des groupes constitués, du fonctionnement ?

Il y a 115 enfants inscrits répartis en 8 groupes (12 enfants par groupes et 31 PS au dortoir).

Les activités proposées peuvent être consultées sur le site de la mairie. Un affichage dans le hall d'entrée de l'école et à la garderie va être mis en place.

Les activités ont lieu dans les salles de motricité, dans la garderie, dehors et dans des salles de classe.

Coordinateur : Brice Laurenceau.

Animateurs : Atsem de l'école, Laurence (centre social), Arnaud, Frédérique, Anziza, François.

*Lorsqu'on inscrit notre enfant à la cantine en cours d'année mais pour une inscription définitive, les repas pour le mois en cours sont facturés en repas occasionnels.
Puisque l'inscription est définitive, serait-il possible qu'ils soient facturés au tarif de 3,22 ou 3,04 euros (selon le forfait 3 ou 4 jours) ?*

Ce cas n'avait pas été pensé et va être étudié en commission.

A partir du moment où l'enfant déjeune 1 ou 2 jour(s) fixe(s) à la cantine, serait-il possible d'avoir un tarif plus bas que le tarif occasionnel ?

Cela n'est pas possible, le logiciel ne peut prendre que des forfaits de trois ou quatre jours.

Les enfants se plaignent du bruit à la cantine. L'Etat avait mis en place des aides pour l'insonorisation des cantines (avec matériel adapté sur les plafonds et mobilier spécial). Si ces aides existent toujours, serait-il envisageable de faire quelque chose ?

Des travaux ont déjà été effectués. Il y aura toujours du bruit avec 80 enfants qui parlent. Beaucoup de progrès ont été réalisés avec la mise en place de plusieurs services, le changement des fenêtres et la mise en place de panneaux pour séparer les groupes.

Est-ce que la transmission pour la cantine entre les ATSEMS, animateurs et parents pourraient être améliorée ? Certains parents ne voient jamais les ATSEMS ou animateurs. Un mot dans le cahier pourrait-il informer les parents en cas de soucis ?

Ce n'est pas possible dans le cahier de liaison de l'école. Quand il y a des soucis, les ATSEMS informent les enseignants qui transmettent l'information aux parents. Les parents qui ne voient pas les ATSEMS peuvent consulter les enseignants. Il est possible de se renseigner auprès de Frédérique en ce qui concerne le temps périscolaire.

Questions pour l'école :

La garderie bénéficiera bientôt d'une signalisation. Serait-il possible d'indiquer dans le hall d'accueil de l'école les directions des classes, peut être en créant des panneaux de direction avec les enfants ? Ce n'est pas facile de s'y retrouver pour les personnes qui viennent chercher les enfants occasionnellement.

La mise en place de panneaux n'est pas nécessaire. Effectivement, on rencontre parfois un adulte cherchant la classe d'un élève. Cette personne est orientée par un adulte de l'école ou un autre parent. Il est nécessaire et plus facile pour cela que la personne concernée connaisse le nom de l'enseignant et le niveau de classe de l'enfant.

Où se trouve désormais le RASED ?

Il dispose d'un bureau dans le nouveau bâtiment de l'école Berry.